

**Décret du 24 novembre 2017
relatif à la composition du Gouvernement**

NOR : HRUX1732752D

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Vu le décret du 19 juin 2017 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le décret du 21 juin 2017 relatif à la composition du Gouvernement ;
Sur proposition du Premier ministre,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de porte-parole du Gouvernement exercées par M. Christophe CASTANER, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Art. 2. – Il est mis fin aux fonctions de M. Benjamin GRIVEAUX, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.

Art. 3. – M. Benjamin GRIVEAUX est nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement.

Art. 4. – Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, participent à tous les conseils des ministres.

Art. 5. – Sont nommés secrétaires d'Etat et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

- Auprès du ministre de l'économie et des finances : Mme Delphine GÉNY-STEPHANN ;
- Auprès du ministre de l'action et des comptes publics : M. Olivier DUSSOPT.

Art. 6. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 novembre 2017.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
EDOUARD PHILIPPE